



Mairie de Montliard

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18/09/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

L'an 2023, le 18 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 11/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2023.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis (arrivé à 19h17), M. SINIC André, M. BERTRAND Charles, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy, M. PEGUY Thierry

Excusé ayant donné procuration : M. LECARDEUR Jean-François à M. PEGUY Thierry

Excusés : M. SEVIN Jean-Louis (arrivé à 19h17), M. MENEAU Gilles

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Martine

D2023_29 – Demande d'aide financière

Le Maire indique que le CCAS s'est réuni afin de statuer sur 1 demande d'aide financière FUL énergie pour un administré de Montliard.

Il y a des impayés à hauteur de **167,91 €**, pour une facture d'électricité (avec une participation de **20,00 €**) et de **3 180,00 €** de loyers dûs (avec déjà une participation de **1 500,00 €**).

Le Maire rappelle la procédure des dossiers FUL : le dossier est établi par le service social de la C. C. du Pithiverais Gâtinais. Le CCAS de Montliard est consulté pour avis et aide éventuellement avant l'envoi au secrétariat du FUL.

Vu l'avis **négalif** du CCAS, considérant que l'intéressé a la capacité de régler ses loyers s'élevant à 145 € mensuel déduction faite de l'aide APL de 245 € pour un montant de loyer de 390 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

– **décide** de ne pas participer.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/09/2023
Le Maire,
M. BEAUDEAU Didier

Le secrétaire de séance,
Mme GUILLET Martine

